



L'ESSENTIEL DE CORSIER

La mairie communique
LES POINTS CLÉS DE LA RENTRÉE

ÉCOLE

CENTRALITÉ VILLAGEOISE

QUAI

VILLA HOFMANN

PROJETS ACHEVÉS

**SÉANCE D'INFORMATION
PUBLIQUE**

SÉCURITÉ

SUBVENTIONS COMMUNALES

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil administratif propose une brochure destinée à informer les Corsiéroises et Corsiérois des actualités et de l'avancement des projets de la Commune.

Cette publication se veut concise et aisée à parcourir afin de permettre à chacune et chacun de découvrir, en un coup d'œil, les dernières évolutions.



Mairie

70 route du Lac
1246 - Corsier

www.corsier.ch
info@corsier.ch
022 751 90 60



© 2b architectes, Lausanne

ÉCOLE

AOÛT 2026 - FÉVRIER 2027

- Gros-œuvre

DÉCEMBRE 2026 - FÉVRIER 2027

- Menuiseries extérieures

AVRIL 2028 - JUILLET 2028

- Mises en service et réceptions

AOÛT 2026 - AVRIL 2027

- Travaux de charpente

FÉVRIER 2027 - AVRIL 2028

- Second-œuvre

ÉTÉ 2028

- Fin des travaux

Le calendrier prévisionnel est indicatif et susceptible d'être modifié.

Le projet prend forme, étape par étape

Le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école avance conformément au calendrier prévu. À terme, l'établissement offrira aux élèves et aux enseignant-es des espaces plus grands et modernes, également adaptés aux besoins de la Commune.

Où en sommes-nous ?

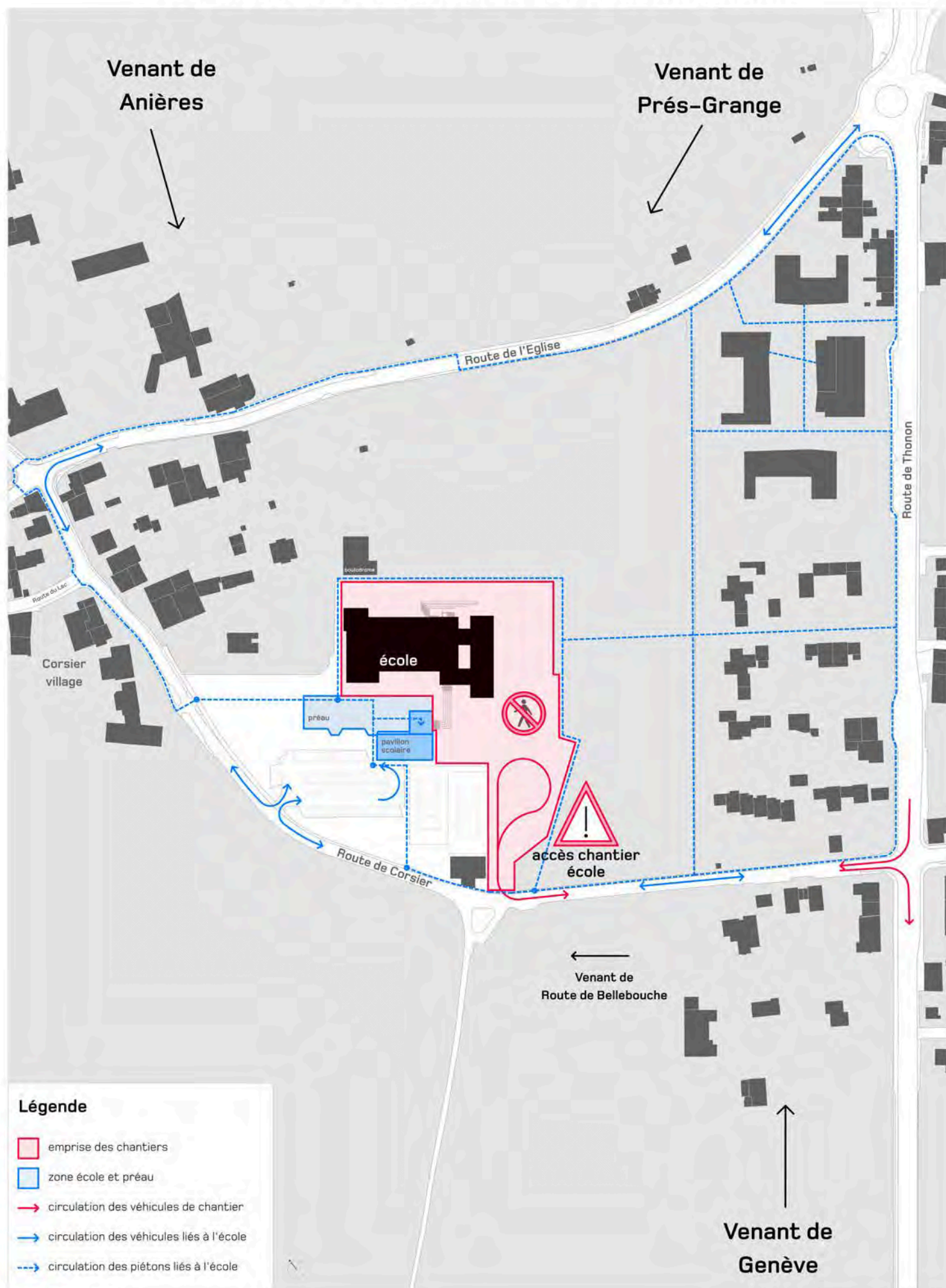
Gros-œuvre

Les travaux d'assainissement et de démolition sont terminés. Le chantier est désormais entré dans la phase de gros-œuvre avec les travaux de terrassement et de maçonnerie en béton armé.

Salle de gymnastique

Le remplacement de la charpente a débuté. Il s'agit de l'une des principales interventions de mise aux normes structurelles du projet.

Plan de circulation du chantier de l'école





CENTRALITÉ VILLAGEOISE

Le calendrier prévisionnel est indicatif et susceptible d'être modifié.

Été 2026

- Obtention de l'autorisation de construire
- Appel d'offres et adjudication des entreprises

AUTOMNE 2026

- Séance d'information publique
- Démarrage des travaux

Un nouveau visage pour le cœur du village

Le projet de réaménagement du centre du village vise à repenser les espaces publics.

Il prévoit notamment une zone de rencontre limitée à 20 km/h, une nouvelle placette, la rénovation de l'aire de jeux ainsi que davantage de végétation. Ces aménagements permettront de mieux partager l'espace et de créer de nouveaux lieux propices à la détente et à la vie du village.

Un projet adapté aux attentes des riverains

Dans le cadre de l'enquête publique, la Commune a privilégié un dialogue direct avec les riverains, notamment en les invitant à consulter le projet à la mairie et à échanger avec le Bureau technique communal. À l'issue de l'enquête, plusieurs observations ont été formulées, principalement concernant la circulation et l'accès aux propriétés. Soucieuse d'en tenir compte, la Commune a adapté le projet et déposé des plans complémentaires en début d'année. Ces modifications ont donné lieu à de nouvelles observations, auxquelles la Commune a répondu par courrier en mars 2026.

Où en sommes-nous ?

Appel d'offres

L'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été lancé en août 2026. L'attribution des mandats est prévue en septembre et permettra de préciser le calendrier et le phasage du chantier avec les entreprises retenues.

Début des travaux

L'autorisation de construire a été délivrée le 22 juillet 2026. Elle a toutefois fait l'objet d'un recours qui va vraisemblablement retarder les travaux d'aménagement qui devaient débuter en octobre 2026 après la Fête de la Courge, pour une durée estimée à environ douze mois.

Informations et accès

Une séance d'information publique sera organisée dès que le calendrier et le phasage définitifs seront établis. Pendant les travaux, les accès aux propriétés, aux services de secours et aux cheminements piétons seront maintenus, avec une attention particulière portée à la limitation des nuisances.



QUAI

*Perspective photo-réaliste
Source : Varia, EDMS, RR&A, Viridis et Radiance 35
Image : Archigraphie.ch*

Un projet qui mûrit

Le projet de réaménagement du quai vise à créer un espace public plus sûr, convivial et apaisé, tout en valorisant les rives du lac, la biodiversité et la mobilité douce. Il prévoit notamment une promenade piétonne, une zone de rencontre limitée à 20 km/h, une roselière ainsi qu'un nouvel accès au lac et à la baignade avec un ponton et des plateformes. À terme, le quai offrira un espace accessible à toutes les générations, propice à la promenade et à la détente dans un environnement lacustre préservé.

Fruit d'une démarche participative menée depuis 2023, le projet a été enrichi par de nombreux échanges avec la population et les riverains. Ces discussions se poursuivent afin de prendre en compte les remarques recueillies et de permettre au projet d'évoluer dans les meilleures conditions.

Où en sommes-nous ?

Autorisation de construire

L'instruction de la demande d'autorisation de construire se poursuit auprès des services cantonaux. Les compléments demandés lors du premier tour de consultation ont été transmis et le dossier est en cours d'examen.

Une pause pour poursuivre les réflexions

Le Conseil administratif a décidé de mettre temporairement en pause certaines étapes du projet jusqu'en 2027. Cette période permettra de poursuivre les échanges avec les parties concernées et d'approfondir certains aspects du projet. Cette démarche ne remet pas en question la volonté de valoriser le quai. Elle vise à faire évoluer le projet de manière équilibrée, en tenant compte des objectifs d'aménagement, des attentes exprimées et des contraintes propres au site.

VILLA HOFMANN

FÉVRIER 2027

- Début des travaux

PRINTEMPS 2028

- Fin des travaux

Le calendrier prévisionnel est indicatif et susceptible d'être modifié.

Le projet se concrétise

La rénovation de la Villa Hofmann, située route de Thonon 279, franchit une nouvelle étape. L'autorisation de construire, délivrée le 1^{er} avril 2026, est désormais entrée en force et les préparatifs en vue du chantier sont en cours.

Un lieu repensé pour la vie communale

Des espaces polyvalents

Le projet prévoit la création de salles polyvalentes, d'un espace d'accueil, d'une cuisine ainsi que de locaux dédiés aux activités et événements. Ces espaces pourront accueillir des activités culturelles, associatives et être mis à disposition de la population.

Une rénovation énergétique et technique

Le bâtiment fera l'objet d'importants travaux de rénovation, notamment avec le remplacement des fenêtres, l'isolation et la modernisation des installations. Une pompe à chaleur et des panneaux photovoltaïques contribueront à améliorer ses performances énergétiques.

Où en sommes-nous ?

Appels d'offres

Les mandataires élaborent actuellement les dossiers d'appels d'offres et procèdent à la mise en soumission des différents travaux.



ELEVATION OUEST



ELEVATION SUD



ELEVATION EST



PROJETS ACHEVÉS

Boulodrome

Le pavillon de pétanque bénéficie aujourd'hui d'espaces plus confortables et fonctionnels. Les travaux d'isolation et la pose de panneaux solaires ont permis d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. Les aménagements intérieurs ont également été modernisés, notamment avec une nouvelle cuisine et un bar agrandi. Inauguré le 9 mai 2026, le boulodrome accueille à nouveau les joueuses et joueurs dans les meilleures conditions.



Douane de Veigy

L'ancienne douane propose désormais un nouveau logement de 5 pièces en complément des deux logements déjà existants. Les travaux ont porté sur la mise en conformité du bâtiment ainsi que sur la rénovation et l'amélioration des espaces intérieurs. Tous les logements sont loués depuis le 1^{er} avril 2026, à une locataire déjà en place lors de l'acquisition et à deux familles.



Route de l'Église 44 (partie logement de la Villa Hofmann)

Après plusieurs mois de travaux, ce bâtiment se présente désormais sous un nouveau jour avec un logement de 4.5 pièces entièrement rénové sur trois niveaux. Il bénéficie d'importantes améliorations énergétiques, notamment avec une nouvelle isolation, des panneaux solaires et une pompe à chaleur. Depuis le 1^{er} juillet 2026, la villa est louée à une famille.



Ponceaux

Entre juillet et septembre 2025, les quatre ponceaux du Nant d'Aisy ont bénéficié de travaux d'entretien et de renforcement réalisés conjointement avec la commune d'Anières. Ces interventions ont permis de rénover et nettoyer les maçonneries ainsi que d'améliorer la sécurité des ouvrages, tout en préservant le cours d'eau et son environnement naturel.





SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Deux démarches pour préparer les actions de demain

Plan mobilité senior

En 2025, la Commune a lancé une démarche visant à mieux comprendre les habitudes, les besoins et les difficultés rencontrées par les Corsiéroises et Corsiérois âgés de 65 ans et plus dans leurs déplacements. Un questionnaire, complété par un atelier participatif et un déplacement sur le terrain, a permis de recueillir de nombreuses observations. Celles-ci ont enrichi un rapport d'étude qui servira de base au travail confié à un bureau d'urbanisme pour élaborer un schéma de mise en œuvre et identifier des actions concrètes.

Éclairage public

Au printemps 2026, la population a été invitée à donner son avis sur l'éclairage public de la Commune. Ce sondage a permis de recueillir l'appréciation des habitant-es sur les installations actuelles et de mieux cerner leur perception de l'éclairage dans les différents secteurs de Corsier. Cette démarche contribuera à guider les réflexions futures, en conciliant sécurité, confort, limitation de la pollution lumineuse et préservation du cadre de vie.

Des résultats pour préparer la suite

Les résultats de ces deux démarches n'ont volontairement pas encore été communiqués. Le Conseil administratif souhaite aller au-delà d'une simple restitution et prendre le temps de les analyser afin d'identifier des actions et des priorités concrètes.

Une séance publique sera organisée au début de l'année 2027 afin de présenter les résultats et les mesures envisagées. Les informations pratiques seront communiquées ultérieurement.



SÉCURITÉ

La sécurité et la tranquillité publiques reposent sur la complémentarité des différents acteurs présents sur le territoire de la commune de Corsier.

Acteur	Principales missions	Contact
Gardes ruraux	Surveillance des espaces agricoles et naturels	022 888 15 15 gardesruraux@jussy.ch
Police municipale	Sécurité de proximité, surveillance, prévention	022 752 52 52 apm@collonge-bellerive.ch
Police cantonale	Sécurité et tranquillité publiques, urgences, vols	022 427 63 30 Urgence : 117
Entreprise de sécurité	Patrouilles préventives, présence dissuasive	

Des mesures renforcées à Corsier

Police municipale

À la demande des autorités communales, les contrôles de la police municipale ont été renforcés sur le Quai de Corsier afin d’assurer une présence accrue et de veiller au respect des règles en vigueur.

Gardes ruraux

Depuis le 1er janvier 2026, Corsier bénéficie du dispositif intercommunal des gardes ruraux de Seymaz Région. Cette collaboration permet de renforcer la présence sur le terrain et la protection des espaces agricoles et naturels.

Sécurité privée

En complément des forces de sécurité publique, une entreprise privée assure des patrouilles sur le territoire communal. Les rondes ont été précédemment intensifiées et le dispositif a encore été renforcé depuis le 24 juillet 2026, avec des patrouilles supplémentaires les vendredis et samedis, de 22h00 à 04h00.

Café - croissant

Le **samedi 7 novembre 2026**, la Commune organisera une rencontre sur le thème de la sécurité avec les gardes ruraux, la police municipale, la police cantonale et Protectas. Un tout-ménage avec l’ensemble des informations sera adressé aux habitant-es.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Nouvelle subvention - Activités culturelles et sportives pour les enfants



Inscription à un cours annuel
CHF 100.-/enfant

Rénovation et optimisation énergétique des bâtiments



CECB+
CHF 750.-



Visite conseil villa
CHF 150.-



Pompe à chaleur
25% de la subvention cantonale



Photovoltaïque
25% de la subvention fédérale



Isolation thermique
40% de la subvention cantonale



Solaire thermique
25% de la subvention cantonale

Mobilité douce et transports en commun



Vélo sans assistance électrique
50% du prix d'achat
(max. CHF 300.-)



Vélo avec assistance électrique
10% du prix d'achat
(max. CHF 300.-)



Abonnement UNIRESO
50% du prix d'achat



Abonnement CFF (AG)
10% du prix d'achat

Retrouvez toutes les informations utiles
dans la rubrique "**Subventions**" du site
www.corsier.ch



Commune de Corsier

PERMANENCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

UN ESPACE DE DISCUSSIONS

Une suggestion, une idée ou une remarque ?

Quelle que soit la nature de votre demande, vos élus sont à votre écoute et disponibles pour en parler avec vous.

Le Conseil administratif de Corsier vous reçoit sur rendez-vous lors de sa permanence.

INSCRIPTIONS

Au minimum 24h à l'avance

- via le formulaire en ligne (www.corsier.ch, rubrique "Permanence")
- par téléphone : 022 751 90 60
- à la réception de la mairie

Le nombre de rendez-vous (30 min.) est limité et les inscriptions sont traitées dans l'ordre de leur réception.



David Berreby, Killian Sudan, Albert Sirolli

QUAND

20.10.2026 - 07h30 à 11h45

16.03.2027 - 13h30 à 17h45

OÙ

Mairie de Corsier



QUI CONTACTER

Mairie de Corsier
Route du Lac 70 - 1246 Corsier

Tél. : 022 751 90 60
E-mail : info@corsier.ch

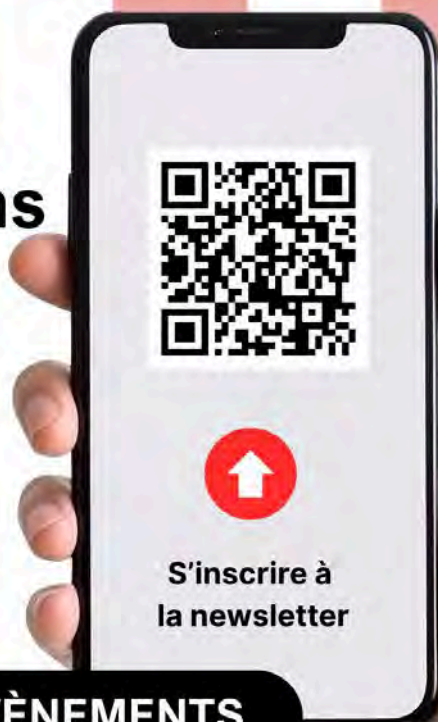
CORSIER, ma commune, ses informations



ACTUALITÉS



AGENDA DES ÉVÈNEMENTS



Visiter le site de la commune
www.corsier.ch

La mairie



Horaires d'ouverture de la mairie

lundi fermé

mardi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

mercredi 13h30 - 17h30

jeudi 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

vendredi 8h00 - 12h00

022 751 90 60
www.corsier.ch
info@corsier.ch